

RÈGLEMENT DUATHLON DE L'USINE – ISTRES 2026

Conditions générales

Le duathlon de l'Usine est organisé conformément au cahier des charges de la **Fédération Française de Triathlon (FFTRI)** et à son règlement sportif en vigueur.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à respecter les consignes des arbitres, des signaleurs et de l'organisation.

1 – Admission

- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI (catégories Cadets à Vétérans).
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.
- Les licenciés FFTRI « **Compétition** » sont acceptés sans formalité supplémentaire.
- Les licenciés d'autres fédérations agréées ou les non-licenciés doivent souscrire une **licence expérience** FFTRI (montant fixé par la fédération).

2 – Inscriptions

- Les inscriptions se feront **en ligne** via le site officiel de l'événement.
- Clôture des inscriptions : **24 mars 2026** (dans la limite des places disponibles).
- L'épreuve est limitée à **400 concurrents**.
- Les inscriptions sont définitives et non remboursables (sauf annulation de l'épreuve par l'organisation) déduction faite des frais de dossiers.
- En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

3 – Programme et horaires (29 mars 2026) (susceptible d'être modifié selon les aléas)

- **7h00 – 9h30** : retrait des dossards
- **9h45** : fermeture du parc à vélos
- **9h50** : briefing obligatoire
- **10h00** : départ duathlon individuel et relais
- **11h30** : remise des récompenses (10 min après l'arrivée des 3^{ème} concurrents H et F)

4 – Lieu et retrait des dossards

- Site : **L'Usine – Istres (13)**
- Retrait des dossards le jour de l'épreuve, jusqu'à **30 minutes avant le départ**.
- Les concurrents devront présenter une pièce d'identité et leurs justificatifs (licence, certificat médical, licence expérience).

5 – Tenue et équipements

- 1 dossard fournis : Ceinture porte dossard obligatoire avec 3 points d'attache.
- L'organisation fournira les dossards, les autocollants vélos et une puce de chronométrage.
- Chaque concurrent doit disposer de son propre matériel, en conformité avec la réglementation FFTRI.

6 – Chronométrage

- Chronométrage électronique avec puce à fixer à la cheville gauche.
- La puce doit être restituée après l'épreuve. Toute puce non restituée sera facturée **80 €**.

7 – Course à pied

- Parcours sur route et chemin sécurisé.
- Accompagnateurs et aides interdites.

8 – Vélo

- Casque à coque dure **obligatoire**, jugulaire attachée dès la prise du vélo et jusqu'à sa repose dans le parc.
- Interdiction de rouler dans le parc à vélos.
- **Abri aspiration interdit.**
- Respect strict du code de la route et des consignes de sécurité.

9 – Récompenses

- Classements par catégories d'âge (Juniors et moins, Séniors, Master, Vétéran) et par sexe, en individuel et relais (scratch).
- Seuls les concurrents ayant terminé l'épreuve seront classés.
- Les récompenses seront remises uniquement aux athlètes présents.

10 – Relais

- Passage de relais uniquement dans le parc à vélos.
- Transmission par la puce électronique fourni par l'organisation.

11 – Arbitrage

- L'épreuve sera arbitrée par des officiels FFTRI.
- Toute infraction pourra entraîner une sanction (stop & go, pénalité, disqualification).
- En cas de disqualification, le concurrent devra remettre son dossard et quitter l'épreuve.

12 – Droit à l'image & données personnelles

- Chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image dans le cadre de la communication de l'événement.
- Conformément à la réglementation RGPD, chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles.

13 – Responsabilités

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - de défaillance physique,
 - d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou du règlement,
 - de perte, vol ou casse de matériel (hors parc de transition sécurisé).
- La signature au retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

14 – Droit à l'image

En s'inscrivant à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser, reproduire et diffuser son nom, son image et sa voix captés lors de la course (photos, vidéos, interviews...), sur tous supports (presse, internet, réseaux sociaux, supports promotionnels ou publicitaires), sans limitation de durée et sans contrepartie financière. Cette autorisation s'exerce exclusivement dans le cadre de la promotion de l'événement sportif, de ses éditions futures ou des activités de l'organisateur.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les images le représentant, qu'il peut exercer sur demande écrite adressée à l'organisateur.